

**ARRETE DU PRESIDENT**

**PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE À MESSIEURS THIERRY BLOUËT, FABIEN POINTEREAU, ERWANN REVEILLANT, ERIC STREMLER, JULIEN TOURTE, THOMAS GODARD, JEAN-CHRISTOPHE VILAIN, ANDER RAYA ET MESDAMES BÉATRICE VALY, ELODIE TELINGE, DELPHINE DUHAUT, ADELIN VERMEEREN, AUDE PORTALIER, AGNÈS DE TOFFOLI, ELENA DA RUI, NADIA BENNOURA, CÉLINE AUMAGE ; ALICE DRICOURT, LAURENCE NAVALLON, ANNE TORRENT, MARIE-CHRISTINE ROUX, LORIANE ROMANI-DEMONT, CÉLINE LALOU, LUCILE LACOSTE, ALINE AXELRAD ET SANDRA CAPORALI**

Le Président,

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-9 et L.5211-10 ;

**VU** le code général de la fonction publique et notamment les articles L.111-1 à L.142-3 portant droits, obligations et protections des fonctionnaires ;

**VU** le décret n°2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Créteil ;

**VU** l'arrêté du Président n°2020-1313 du 3 septembre 2020 portant recrutement par voie de détachement de Monsieur Fabien TASTET, administrateur territorial hors classe titulaire, dans l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services des EPCI de 150 000 à 400 000 habitants ;

**VU** l'arrêté du Président n°AP2022-046 du 14 septembre 2022 portant délégation de signature à Messieurs Thierry BLOUËT, Fabien POINTEREAU, Eric STREMLER, Julien TOURTE, Thomas GODARD, Jean-Christophe VILAIN et Mesdames Béatrice VALY, Elodie TELINGE, Aude PORTALIER, Sandra GREBET, Dominique KLUSIEWICZ, Elena DA RUI, Nadia BENNOURA, Céline AUMAGE, Alice DRICOURT, Laurence NAVALLON, Anne TORRENT, Marie-Christine ROUX, Loriane ROMANIDEMONT, Nayeli DENIZEAU, Eliane MAILLE et Marie-Noëlle MAIDIN ;

**VU** l'arrêté du Président n°AP2023-018 du 2 juin 2023 portant délégation de signature à Monsieur Fabien TASTET et Madame Sonia BRUNET-BARAT ;

**VU** le courrier en date du 1<sup>er</sup> septembre 2016 par lequel Monsieur Eric STREMLER est informé de sa nomination aux fonctions de Directeur de la Production Florale et Arboricole de l'établissement public territorial ;

**VU** le courrier en date du 22 février 2019 par lequel Madame Béatrice VALY est informée de sa nomination aux fonctions de Directrice de la Mission Ressources, Coordination et

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	02/06/23
Accusé réception le	02/06/23
Numéro de l'acte	AP2023-022
Identifiant télértransmission	094-200058006-20230223-lmc144798-AU-1-1

Pilotage de la Direction Générale Adjointe Citoyenneté ;

VU le courrier en date du 23 juillet 2019 par lequel Madame Elodie TELINGE est informée de sa nomination aux fonctions de Directrice-adjointe de la production florale et arboricole ;

VU le courrier du 1<sup>er</sup> décembre 2021 par lequel Monsieur Julien TOURTE est informé de sa nomination au poste de Directeur des sports et de la culture ;

VU le courrier du 1<sup>er</sup> janvier 2022 par lequel Monsieur Erwann REVEILLANT est informé de sa nomination au poste de Directeur adjoint de la cohésion territoriale ;

VU le courrier du 1<sup>er</sup> septembre 2022 par lequel Monsieur Thomas GODARD est informé de sa nomination au poste de Directeur-adjoint des sports et de la culture ;

VU le courrier en date du 1<sup>er</sup> avril 2023 par lequel Monsieur Fabien POINTEREAU est informé de sa nomination aux fonctions d'adjoint au Directeur Général Adjoint en charge de la citoyenneté ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** L'arrêté du Président n°AP2022-046 du 14 septembre 2022 susvisé est abrogé.

**ARTICLE 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Fabien TASTET, Directeur Général des Services, de Madame Sonia BRUNET-BARAT, adjointe au Directeur Général des Services, de Madame Anahita DOWLATABADI, Secrétaire Générale, et de Madame Célia SIMON-SAUTREUIL, Directrice Générale Adjointe, délégation permanente est donnée à Monsieur Thierry BLOUËT, Directeur Général Adjoint, à l'effet de signer les actes visés à l'article 2 de l'arrêté du Président n°AP2023-018 du 2 juin 2023 susvisé.

**ARTICLE 3 :** Concomitamment à la délégation de signature permanente de Monsieur Fabien TASTET, Directeur Général des Services, délégation de signature est donnée à Monsieur Thierry BLOUËT, Directeur Général Adjoint, à l'effet de signer dans le cadre de ses fonctions :

- Tous les actes, correspondances, conventions, documents relevant des attributions du Président en qualité d'exécutif dans les secteurs suivants : Politique de la ville, Rénovation urbaine et habitat ; Aires d'accueil des gens du voyage ; Culture ; Sports ;

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	02/06/23
Accusé réception le	02/06/23
Numéro de l'acte	AP2023-022
Identifiant télértransmission	094-200058006-20230223-lmc144798-AU-1-1

Production florale et arboricole.

- Les décisions relevant des attributions, ci-après énumérées, du Président par délégation du conseil de territoire :
  - Passation et signature des marchés et accords-cadres inférieurs aux seuils mentionnés à l'article L.2123-1 du code de la commande publique et dans l'avis relatif aux seuils de procédure et à la liste des autorités publiques centrales en droit de la commande publique ;
  - Adoption des avenants aux marchés et accords-cadres cités à l'alinéa précédent ;
  - Adoption des avenants de transfert ayant notamment pour objet la cession d'un marché à la suite d'opération de restructuration du titulaire initial tel que le rachat, la fusion, ou encore le changement de dénomination sociale ;
  - Exécution et règlement de l'ensemble des marchés, accords-cadres, marchés subséquents et de leurs avenants, quel que soit le montant ;
  - Adoption des contrats de prêts à titre gracieux consentis à l'établissement public territorial, des avenants à ces contrats et leur exécution ;
  - Adoption des conventions de mise à disposition des équipements culturels et sportifs d'intérêt territorial ainsi que celles conclues avec des personnes publiques ou privées pour répondre aux besoins de Grand Paris Sud Est Avenir, des avenants à ces conventions et leur exécution.

**ARTICLE 4** : Délégation de signature concomitante est donnée à Monsieur Fabien POINTEREAU, Adjoint au Directeur Général Adjoint, à l'effet de signer, dans le cadre de ses fonctions les actes visés à l'article 3 du présent arrêté.

**ARTICLE 5** : Délégation de signature concomitante est donnée à Madame Béatrice VALY, Directrice de la Mission Ressources, Coordination et Pilotage de la Direction Générale Adjointe Citoyenneté, à l'effet de signer dans le cadre de ses fonctions :

- Les bons de commande inférieurs à 10 000 euros H.T. en exécution d'un marché public ;
- Les courriers de transmission d'actes juridiques, de compte-rendu ou tout autre document ;
- Les correspondances avec les partenaires institutionnels.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	02/06/23
Accusé réception le	02/06/23
Numéro de l'acte	AP2023-022
Identifiant télétransmission	094-200058006-20230223-lmc144798-AU-1-1

**ARTICLE 6** : Délégation de signature concomitante est donnée à Monsieur Erwann REVEILLANT, Directeur-adjoint de la cohésion territoriale, à l'effet de signer dans le cadre de ses fonctions :

- Les bons de commande inférieurs à 10 000 euros H.T. en exécution d'un marché public ;
- Les certificats de paiement ;
- Les courriers de réponse à une demande d'information ;
- Les courriers de transmission d'actes juridiques, de compte- rendu ou tout autre document ;
- Les correspondances avec les partenaires institutionnels.

**ARTICLE 7** : Délégation de signature concomitante est donnée à Monsieur Eric STREMLER, Directeur de la production florale et arboricole, à l'effet de signer dans le cadre de ses fonctions :

- Les bons de commande inférieurs à 10 000 euros H.T. en exécution d'un marché public ;
- Les certificats de paiement ;
- Les courriers de réponse à une demande d'information ;
- Les courriers de transmission d'actes juridiques, de compte- rendu ou tout autre document ;
- Les correspondances avec les partenaires institutionnels.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Eric STREMLER, Directeur de la production florale et arboricole, délégation de signature est donnée à Madame Elodie TELINGE, Directrice-adjointe de la production florale et arboricole.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	02/06/23
Accusé réception le	02/06/23
Numéro de l'acte	AP2023-022
Identifiant télétransmission	094-200058006-20230223-lmc144798-AU-1-1

**ARTICLE 8 :** Délégation de signature concomitante est donnée à Monsieur Julien TOURTE, Directeur des sports et de la culture, à l'effet de signer dans le cadre de ses fonctions :

- Les bons de commande inférieurs à 10 000 euros H.T. en exécution d'un marché public ;
- Les certificats de paiement ;
- Les courriers de réponse à une demande d'information ;
- Les courriers de transmission d'actes juridiques, de compte-rendu ou tout autre document ;
- Les courriers aux usagers relatifs à l'organisation du service des équipements sportifs et culturels ;
- Les correspondances avec les partenaires institutionnels ;
- Les protocoles de sécurité pour les opérations de chargement ou de déchargement.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Julien TOURTE, Directeur des sports et de la culture, délégation de signature est donnée à Monsieur Thomas GODARD, Directeur-adjoint des sports et de la culture.

**ARTICLE 9 :** Délégation de signature concomitante est donnée à Madame Delphine DUHAUT, Directrice des conservatoires de Noisieu et Santeny, à Madame Adeline VERMEEREN, Directrice du conservatoire à rayonnement intercommunal d'Alfortville, à Monsieur Jean-Christophe VILAIN, Directeur des conservatoires de musique et de danse de Chennevières-sur-Marne, à Madame Aude PORTALIER, Directrice du conservatoire à rayonnement régional de Créteil, à Madame Laurence NAVALLON, Directrice du conservatoire de Boissy-Saint-Léger et du conservatoire à rayonnement intercommunal de Limeil-Brevannes, à Monsieur Ander RAYA, Directeur du conservatoire de Bonneuil-sur-Marne, et à Madame Céline LALOU, Directrice du conservatoire du Plessis-Trévisse à l'effet de signer dans le cadre de leurs fonctions respectives :

- Les courriers aux usagers relatifs à l'organisation du service des conservatoires ;
- Les protocoles de sécurité pour les opérations de chargement ou de déchargement.

**ARTICLE 10 :** Délégation de signature concomitante est donnée à Madame Agnès DE TOFFOLI, Directrice de la médiathèque de Bonneuil-sur-Marne, à

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	02/06/23
Accusé réception le	02/06/23
Numéro de l'acte	AP2023-022
Identifiant télétransmission	094-200058006-20230223-lmc144798-AU-1-1

Madame Lucile LACOSTE, Directrice par intérim de la médiathèque de Boissy-Saint-Léger, à Madame Aline AXELRAD, Directrice de la médiathèque de Limeil-Brévannes, à Madame Elena DA RUI, Directrice des médiathèques de Créteil, à Madame Nadia BENNOURA, Directrice de la médiathèque de La Queue-en-Brie, à Madame Céline AUMAGE, Directrice de la médiathèque d'Ormesson-sur-Marne et Directrice par intérim de la médiathèque de Chennevières-sur-Marne, à Madame Marie-Christine ROUX, Directrice des médiathèques d'Alfortville, à Madame Alice DRICOURT, Directrice de la médiathèque de Sucy-en-Brie, à Madame Anne TORRENT, Directrice de la médiathèque mobile, à Madame Loriane ROMANI-DEMONT, Directrice de la médiathèque du Plessis-Tréville, et à Madame Sandra CAPORALI, Directrice des médiathèques de Villecresnes, de Marolles-en-Brie et de Mandres-Les-Roses à l'effet de signer dans le cadre de leurs fonctions respectives :

- Les courriers aux usagers relatifs à l'organisation du service des médiathèques et bibliothèques ;
- Les protocoles de sécurité pour les opérations de chargement ou de déchargement.

**ARTICLE 11** : Le présent arrêté sera affiché et publié sous format électronique sur le site Internet de Grand Paris Sud Est Avenir.

**ARTICLE 12** : Copie du présent arrêté sera adressée à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne ;
- Monsieur Thierry BLOUËT ;
- Monsieur Fabien POINTEREAU ;
- Monsieur Erwann REVEILLANT ;
- Monsieur Eric STREMLER ;
- Madame Elodie TELINGE ;
- Madame Béatrice VALY ;
- Monsieur Julien TOURTE ;
- Monsieur Thomas GODARD ;
- Madame Delphine DUHAUT ;
- Madame Adeline VERMEEREN ;
- Monsieur Jean-Christophe VILAIN ;
- Madame Aude PORTALIER ;
- Madame Agnès DE TOFFOLI ;
- Madame Elena DA RUI ;
- Madame Nadia BENNOURA ;
- Madame Céline AUMAGE ;
- Madame Alice DRICOURT ;
- Madame Laurence NAVALLON ;

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	02/06/23
Accusé réception le	02/06/23
Numéro de l'acte	AP2023-022
Identifiant télértransmission	094-200058006-20230223-lmc144798-AU-1-1

- Madame Anne TORRENT ;
- Madame Marie-Christine ROUX ;
- Madame Loriane ROMANI-DEMONT ;
- Monsieur Ander RAYA ;
- Madame Céline LALOU ;
- Madame Lucile LACOSTE ;
- Madame Aline AXELRAD ;
- Madame Sandra CAPORALI.

Fait à Créteil, le 2 juin 2023

Le Président,



Signé  
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	02/06/23
Accusé réception le	02/06/23
Numéro de l'acte	AP2023-022
Identifiant télétransmission	094-200058006-20230223-lmc144798-AU-1-1

Mis en ligne le 02/06/2023